

## Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2024



### Organisation de la Commission de gestion pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024

#### Membres de la commission :

Paola De Battisti PDB

Laurent Jaccard LJ

Sandra Laverrière SL

Ahmad Matar AM, Président

Matthieu Ruano MR

Rolf Hotz RH, suppléant

Mathieu Kaeser, MK, suppléant

Municipaux	Dicastère	Entretiens
Johann Theux JT	Administration générale, Personnel communal, Finances, Aménagement du territoire, Urbanisme, Relations publiques, Entente des Savoies	SL, AM
Laetitia Poinçot LP	Plan Energie et Climat Communal (PECC), Durabilité, Gestion des déchets et du recyclage, Mobilité douce et transports publics, Communication, Tourisme et communauté villageoise, Abri PC, Délégations : ARPEJE, CCSPA, ARAS	PDB, LJ
Markus Studer MS	Membre du comité directeur de l'ARPEJE, Membre du comité directeur de l'ARAS Broye-Vully, Membre du comité directeur de FOREMS, Délégué ABSMAD, Mesures sociales et sanitaires, Jeunesse et aînés, Paroisses, Informatique, Délégué CCLT	SL, PDB
Adrian kündigung, AK	Forêts, chemins forestiers et refuge, Routes, Port communal et plage, Déchetterie, Employés voirie et conciergerie, Police et parkings	SL, MR
Théodore Lavanchy TL	Bâtiments et propriétés communales, Police des constructions, Normes SUVA, Parcs et Cimetière, chemins, chemins AF et drainages, Eau potable, Eaux claires et usées, STEP Interrégionale, Bâtiment et Domaines, Contrôle des citernes, Service d'entretien (Voirie, déchetterie et conciergerie)	MR, AM, LJ

# 1 Préambule

---

## 1.1 Commission de gestion

La Commission de gestion (CoGe) a été nommée la première fois au début de la législature 2021-2026. Un nouveau suppléant a été élu en la personne de Rui da Silva. Rui da Silva a quitté le conseil pour des raisons professionnelles. Il a été remplacé par Laurent Jaccard qui a siégé comme suppléant dans la commission depuis le 12.3.2024. Le 11 juin, David Bula et Ricardo Lopes ont quitté la commission et ont été remplacés par Laurent Jaccard. Ahmad Matar a repris la présidence de la commission. Paola De Battisti, membre et Mathieu Kaeser, suppléant ont rejoint la CoGe le 10 septembre 2024 pour remplacer les membres manquants.

La CoGe a tenu 9 rencontres (hors entretiens) pour :

- Déterminer les objectifs de la révision pour l'exercice 2024 ;
- Elaborer les questionnaires d'entretiens ;
- Discuter des entretiens et en ressortir les points à mentionner dans ce rapport ;
- Passer en revue les comptes 2024 et poser les questions en vue de la séance de présentation de ces comptes par le Syndic ;
- Elaborer le rapport sur les comptes 2024 ;
- Rédiger son rapport sur la gestion 2024.

## 1.2 Examen de l'exercice 2024

La CoGe a examiné l'activité de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Elle a axé son rapport sur les informations fournies par la Municipalité.

L'examen a été effectué en conformité avec le guide pratique « Commissions de surveillance », élaboré par le Département des institutions et de la sécurité (DIS), Service des communes et du logement (SCL) à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux, de septembre 2019.

La CoGe a fixé les objectifs suivants pour la révision de l'exercice 2024 :

- Établir l'état des points en suspens des exercices précédents
- Etablir l'état des points en suspens relevés par les membres du conseil lors des séances en 2024
- Discuter des dicastères en général avec l'accent sur certains domaines spécifiques
- Obtenir des détails sur les préavis en cours et bouclés.

## 1.3 Observation - Recommandation

Des remarques de deux types peuvent être formulées à l'intention de la Municipalité dans le rapport qui suit.

**L'observation** formulée par la CoGe invite la Municipalité à agir afin de combler une lacune constatée par rapport à une loi, une ordonnance ou un règlement, surlignée en bleu dans le rapport.

Lorsque la CoGe constate une amélioration possible, elle le mentionne sous la forme d'une **recommandation** assimilable à une proposition, surlignée en vert dans le rapport.

#### **1.4 Retours de la Municipalité concernant le rapport**

La CoGe a obtenu le rapport de gestion de la Municipalité le 27 mars 2025

De son côté, la CoGe a envoyé une version préalable de son rapport à la Municipalité le 13 avril 2025. Cette version ne concernait que les observations faites durant les entretiens étant donné que les comptes 2024 n'étaient pas encore finalisés. La Municipalité a disposé de 2 semaines pour prendre position et/ou demander des rectifications en cas d'inexactitude.

Le rapport a ensuite été finalisé en tenant compte de ces retours et en y intégrant la partie concernant les comptes 2024 avant sa remise au Président du Conseil Communal le 29 mai 2025.

#### **1.5 Remerciements**

La CoGe remercie vivement les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et la présentation de leurs dicastères et dossiers lors des différents entretiens.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel communal qui œuvre et s'engage en faveur de la communauté locale et contribue ainsi au développement de notre village.

Ce rapport contient une trentaine de recommandations et une observation. Elles sont élaborées afin de soutenir la Municipalité dans sa gestion. Elles doivent être assimilées à des propositions. La Municipalité est libre de choisir de les suivre ou non.

Nous relevons que le travail de la Municipalité durant l'année écoulée a été conséquent et que la gestion des affaires courantes se déroule sans accroc majeur. L'équipe en place est motivée et le travail abattu durant 2024 a été important.

#### **1.6 Nomenclature**

Les noms des municipaux ainsi que des membres de la CoGe ont été abrégés dans le document par leurs initiales. Le lecteur est invité à traduire cette nomenclature en Madame ou Monsieur et non à la considérer comme irrespectueuse. Ex: SL se lit comme Mme Laverrière. Cette nomenclature permet de gagner du temps dans la rédaction du document et dans sa lecture.

## 2 Observations générales concernant l'ensemble des dicastères

---

À la suite des entretiens qu'elle a menés, la CoGe a observé les éléments suivants qui concernent l'ensemble des dicastères.

En 2024 Déborah Kaeser a été remplacée par Adrian Kündig.

La CoGe recommande à la Municipalité d'informer la population par l'intermédiaire du pilier public, du site internet ou d'un tout ménage des démissions des municipaux.

Cette année, JT a organisé une journée au vert avec la Municipalité. Différents thèmes ont été abordés durant cette journée :

- Réorganisation des dicastères entre les Municipaux à la suite de l'arrivée de AK
- Thèmes à traiter en priorité d'ici la fin de la législature
- Avenir Politique et personnel communal
- Aménagement et développement communal
- Planification financière présentée en 2024
- Définition des projets à l'horizon 2040
- Création de groupes de travail sur des thèmes spécifiques
- Evaluation des missions du bureau technique / secrétariat municipal/ externes
- Réflexions sur la voirie
- Réflexions sur Convention marina port à traiter avant la fin de législature.

La CoGe salue cette initiative et remercie JT d'avoir pris le temps d'organiser cette journée. Elle a permis d'apporter une meilleure vue d'ensemble à chacun des municipaux des sujets auxquels s'attaquer ou sur lesquels continuer de travailler avec motivation sans se disperser. La liste des travaux est longue et promet à chacun une activité de Municipal bien remplie !

La CoGe recommande la Municipalité de réorganiser cette journée en septembre 2026 avec la nouvelle équipe qui sera élue.

A l'occasion de nos entretiens, nous avons pu constater que de nombreux points ont été traités durant l'année 2024 et nous nous en réjouissons.

Afin de renforcer la confiance de la population dans ses autorités, nous recommandons à la Municipalité, lorsque le sujet s'y prête, d'informer proactivement le conseil communal et la population sur l'avancement de ses travaux lors des séances ou directement via une plateforme à définir.

Certains des municipaux le font déjà systématiquement. N'hésitez pas à nous faire part de vos réalisations dans le futur.

Les PV du conseil communal disponibles sur le site internet de la commune ne permettent toutefois toujours pas une recherche par mots-clés.

Nous réitérons notre demande au bureau de trouver une solution pour que les fichiers consultables permettent cette recherche.

Avec la mise en service de la nouvelle imprimante/scanner en 2024, Cela ne fonctionne pas de façon optimale.

Nous recommandons de mettre en ligne les pdf des documents et d'indiquer que les originaux signés se trouvent à l'administration communale pour ceux qui souhaitent les consulter.

Par ailleurs, nous constatons que le nombre de conseils communaux a augmenté. La CoGe estime que l'activité politique au sein de la Commune doit toujours garder un côté milicien. Or, la Municipalité note le temps nécessaire à la mise en place de la salle, la présence lors du Conseil communal et le rangement de la salle.

Il nous paraît important que ces heures soient intégrées dans le salaire de base lors d'une éventuelle future révision de la rémunération des municipaux.

### 3 Faits à relever propres à chaque dicastère

---

#### 3.1 Johann Theux – entretien du 13.03.2025 avec SL et AM

Administration générale, Finances, Aménagement du territoire, Urbanisme, Relations publiques, Tourisme et Personnel communal

##### 3.1.1 Préavis du dicastère

4/2024	Comptes 2023	Accepté
5/2024	Soutien à la société CampCycle Sàrl	Accepté
6/2024	Amélioration de l'informatique communale	Accepté
7/2024	Mise au concours d'un poste -Responsable services intérieurs extérieurs	Accepté
8/2024	Augmentation de 0.2 EPT à la bourse communale	Accepté
10/2024	Arrêté d'imposition 2025	Accepté
15/2024	Budget 2025	Accepté

##### 3.1.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
Entente des Savoies	Délégué	2 séances par année. Les travaux du funérarium sont terminés.
Diverses associations	Représentation de la commune	Aménagement du territoire.
COREB	Délégué	2 AG par année.

##### 3.1.3 Formations

JT a effectué plusieurs formations en 2024 dont le pilotage communal, la communication communale et la planification financière (formations proposées par l'UCV). Ainsi qu'une formation sur le fonctionnement et les principes du nouveau plan comptable (MCH2). Tout comme ses collègues il a participé à la formation eSéances.

Il prévoit de suivre différentes formations en 2025 sur le système de comptabilité en ligne, sur MCH2, sur la stratégie et le contrôle interne des communes.

### 3.1.4 Personnel communal :

Il n'y a pas eu de démission de personnel en 2024. Dany Piller occupe maintenant le poste de Responsable des services intérieurs et extérieurs. Thierry Feneyrolles a été engagé pour reprendre les tâches de la déchetterie et la voirie à la suite du départ à la retraite de Pierre-Alain Dessonnaz à fin novembre 2024. Nous remercions Monsieur Dessonnaz pour son engagement et sa fidélité durant toutes ces années au sein de notre commune.

Le poste de boursière a vu son taux d'activité passer de 40 % à 60 % à l'automne et le poste de secrétaire municipale a vu son taux d'activité passer de 80 % à 90 % en février.

L'augmentation de taux de la boursière a fait l'objet d'un préavis.

La CoGe estime que compte tenu des montants en jeu ces augmentations de taux ne devraient pas être soumises au Conseil Communal pour validation étant donné que les postes sont prévus au budget et les augmentations sont minimes.

Marlise Gaillet soutient encore KP dans ses activités de Boursière. Ses indemnités pour 2024 se montent à CHF 8'162.-. La collaboration avec MG aurait dû se terminer après la clôture des comptes 2023. Néanmoins, l'appui de MG était encore nécessaire en 2024.

KP a suivi une formation MCH2 et une formation pour le pilotage communal partie finances. Elle a cependant démissionné début 2025. Nous regrettons un nouveau départ à la bourse communale. Cependant, une nouvelle boursière a été engagée et a commencé le 18 mars. Nous espérons que la situation au niveau du personnel de la Bourse va se stabiliser.

La CoGe relève l'importance d'une formation solide de la nouvelle boursière dans le domaine de la finance communale afin qu'elle puisse assurer un travail de qualité une fois le soutien de MG terminé. Elle salue la volonté de JT d'envoyer la nouvelle boursière à des formations (MCH2 p.ex.) .

La secrétaire municipale a augmenté son taux d'activité à 90 % depuis février 2024. La situation selon JT ne s'est pas améliorée car la hausse de son pourcentage a été décidée afin de faire diminuer son nombre d'heures supplémentaire mais JT espère qu'avec la création d'un poste d'un responsable technique pour reprendre les tâches du bureau technique, la situation devrait s'améliorer.

Le poste d'assistant de sécurité publique (ASP) n'a pas été repourvu. Une collaboration avec la Commune d'Avenches et de Vully-les-Lacs est en cours d'évaluation. La Commune d'Avenches prévoit d'engager un policier assistant et de le mettre à disposition des Communes de Faoug et de Vully-les-Lacs. Cet ASP serait "prêté" pour 25% à Faoug et ses heures effectives seraient payées à la Commune d'Avenches. Le préavis devra passer en mars 2025 à la Commune d'Avenches. Aujourd'hui c'est M. Andrey qui s'occupe de contrôler les parkings et amender les contrevenants. Il est toutefois limité dans le nombre d'heures qu'il peut faire en raison de son employeur actuel car il se trouve en situation de pré-retraite. Son coût horaire est par contre nettement inférieur au taux horaire qui serait facturé par Avenches de près de 30%.

JT a indiqué que globalement la Commune reçoit peu de candidatures intéressantes lors des offres d'emploi. Il a pour objectif de modifier courant 2025 le règlement du personnel communal en y intégrant les piquets et une grille salariale (annexe au règlement) avec une classification des fonctions.

La CoGe recommande à la Municipalité de revoir le règlement du personnel et les conditions de travail pour attirer plus de personnel qualifié. De plus, elle a constaté que la version du règlement qui se trouve sur [www.faoug.ch](http://www.faoug.ch) n'est pas le règlement mais le préavis. Elle demande à la Municipalité d'actualiser les informations dans l'attente du nouveau règlement.

### 3.1.5 Finances

La planification financière et le suivi des budgets restent des activités importantes en charge de JT. Il relève la difficulté de ces tâches sachant que de nombreuses informations indispensables à ce suivi ne parviennent à la Commune que tardivement (revenus des impôts, montant de la péréquation, coûts liés aux associations intercommunales par ex.).

JT avait souhaité, en 2023, sensibiliser également ses collègues à un suivi financier plus régulier et strict des préavis en cours et des postes du budget. Il a constaté un mieux mais estime qu'il y a encore du potentiel d'amélioration. La CoGe salue le suivi du Syndic et se réjouit de prendre connaissance des améliorations apportées l'an prochain. En effet, l'introduction du nouveau portail financier permettra de suivre les comptes de plus près en tout temps.

La Municipalité a fait une bonne estimation des revenus des impôts dans son budget 2024. Il est néanmoins difficile de garantir cette précision d'année en année. La Commune reçoit au fil des encaissements par le Canton des tranches d'impôt ou des taxations définitives, plusieurs fois par mois. Les versements sont toujours des tranches de minimum CHF 10'000.-. L'encaissement des impôts par le personnel communal s'avère compliqué à cause du manque de ressources. Il est à noter que les coûts facturés par le Canton pour ce service sont avantageux.

Le budget des vacances pour les conseillers communaux a été respecté. Cependant, le budget des vacances des Municipaux a été dépassé en 2024. Il est important que la Municipalité planifie sa charge de travail ainsi que les projets d'investissements dans le cadre du budget et du temps à disposition.

A titre d'exemple, TL nous a annoncé travailler depuis début 2025 à hauteur de 60% pour la Commune. La CoGe le remercie pour son investissement. Cependant, les vacances sont portées au budget. Il est donc de l'autorité du Syndic de s'assurer du respect de ce budget et de l'investissement adéquat des ressources dans les projets prioritaires.

### 3.1.6 Aménagement du territoire

#### PACOM

JT se réjouit d'avoir pu avancer sur le PACOM selon l'agenda qu'il s'était fixé et qui a été revu en cours d'année. A fin 2024, le dossier a été adressé au Canton intégrant les modifications demandées par ce

dernier lors de la consultation. Le retour du Canton a suivi après un mois seulement. Il ne mentionne plus que 2-3 points à revoir.

Les prochaines étapes consisteront à réaliser une mise à l'enquête complémentaire courant printemps 2025 avec un plan modifié. Une présentation publique serait organisée au préalable. Les opposants au premier plan et les propriétaires impactés par ce nouveau plan seraient conviés à cette séance par un avis personnel. L'objectif est de statuer sur les oppositions à la nouvelle mouture lors d'un conseil courant octobre ou novembre 2025.

La CoGe salue l'implication de la Commission PACOM dans le suivi du dossier durant 2024. La commission a siégé 3 fois en plenum et a eu l'occasion de s'exprimer à de nombreuses reprises par courriel sur différents sujets. Le préavis 1/23 (Demande de crédit supplémentaire pour la révision du PACom) ainsi que le règlement sur la police des constructions et la prolongation de la zone réservée dont le montant accordé s'élevait à 105'000.- était utilisé à hauteur de CHF 50'103.60 à la 2024 (de nombreux travaux ont pu être réalisés sans impliquer le bureau technique). Le souhait de JT serait de pouvoir clore ce dossier sans devoir demander de rallonge de budget. Ayant acquis une certaine expérience dans le traitement des oppositions, il évitera ainsi de convoquer systématiquement l'avocat de la commune pour chaque rencontre des opposants afin de diminuer les heures facturées.

La CoGe recommande à la Municipalité de garder un œil vigilant sur les montants engagés dans le préavis 1/23 afin qu'ils soient tenus.

#### Les Rives du Lac

La Commune de Faoug est représentée dans le COPIL pour les études des rives vaudoises du lac de Morat par le Syndic. Le masterplan a été établi dans le respect des zones d'activités de chaque commune. Pour Faoug, il s'agit du port communal, du port privé et de la plage. Les services cantonaux sont venus courant 2024 à Salavaux pour valider les grands principes de ce plan. Le plan directeur sera mis à l'enquête en 2025. Il faudra s'attendre à des oppositions principalement en lien avec les Rives du lac.

La CoGe recommande à la Municipalité de se tenir informée régulièrement de l'avancement des travaux et d'informer la population des prochaines étapes.

#### Plan Directeur Régional Broye-Vully

Il y a un plan directeur régional Broye-Vully qui se fait entre le Canton de Vaud et Fribourg et les communes de la région Broye-Vully. Faoug a participé à toutes les étapes de ce plan. Cependant, ce dernier n'aura pas d'impact sur notre Commune étant donné que cette dernière n'est pas considérée comme un futur centre régional.

### Plan Directeur Cantonal

Une première journée pour les perspectives du plan directeur cantonal à l'horizon 2050 a eu lieu en 2024. La Commune de Faoug y a participé. Ce plan devra revoir l'aménagement de l'ensemble du territoire du Canton à l'horizon 2050.

### **3.1.7 Urbanisme**

Le projet RF45 avance gentiment. En 2024 l'avant-projet a été finalisé et un appel d'offres pour les prestations d'architecte a été lancé. Le préavis pour les phases d'étude de projet d'ouvrage et de mise à l'enquête sera présenté en 2025. La variante hybride, transformation avec une démolition partielle, a été choisie à l'issue de l'avant-projet par la commission ad hoc et la Municipalité pour la transformation du bâtiment. Il sera agrandi dans le prolongement de la route Henri Druey. Le projet tend à réaliser 6 appartements (de 1.5p, 2.5p, 3.5 p par étage) et une administration communale au rez-de-chaussée. La commission a été mise à contribution à 2 reprises en 2024:

- 2ème atelier pour présenter les résultats de l'avant-projet en mai 2024
- Participation à la validation du cahier de charges de l'architecte.

Au niveau financier, CHF 108' 048.55 avaient été facturés pour l'avant-projet et la préparation du dossier d'appel d'offres à fin 2024 dont CHF 53'936.50 en 2024.

Un membre de la commission ad hoc a fait partie du jury pour l'évaluation des offres des architectes. La CoGe salue les efforts de la Municipalité pour intégrer la commission dans les réflexions.

La CoGe recommande un suivi strict des travaux facturés par le BAMO afin que le budget attribué dans le préavis 2/23 (Accompagnement par un consortium d'architectes de Faoug en tant que Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) dans le cadre de l'appel d'offres RF45) ne soit pas dépassé.

### **3.1.8 Administration générale**

#### Déroulement des séances de la Municipalité

La CoGe a recommandé en 2024 de mettre en place une solution IT pour que les membres de la Municipalité puissent préparer les séances en amont. Depuis la mise en place de l'outil eSéances à fin novembre 2024, les séances peuvent être préparées en amont et elles durent moins longtemps. Toutefois le temps consacré à la lecture des documents reste identique sachant que cette lecture se fait maintenant de façon individuelle et plus directement durant la séance. Le système eSéances a aussi l'avantage de fluidifier la prise du PV et le déroulement de la séance.

La CoGe salue et remercie la Municipalité pour ses efforts et la mise en œuvre de ses recommandations.

### Recours contre l'augmentation des tarifs des cabines de la plage

La CoGe a été informée qu'un recours a été fait contre la décision du 07 juin 2024 d'augmenter le montant de la location annuelle des cabines de bains. La Municipalité a indiqué que cette décision est soumise à recours auprès de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes.

Renseignements pris auprès de la Commission de recours, le recours était irrecevable car la commission communale ne pouvait pas se prononcer sur ce recours s'agissant d'un contrat privé de location entre les parties. JT a présenté ses excuses pour ce couac.

La CoGe recommande à la Municipalité de s'appuyer sur un juriste externe pour rédiger ou relire des décisions similaires à l'avenir et éviter des frais inutiles pour la Commune et permettre à nos administrés de connaître leur droit dans des situations similaires.

### Relations publiques

La communication entre la Municipalité et la population est un point crucial pour maintenir la confiance des habitants dans leurs autorités. Pour cela la Municipalité dispose de plusieurs plateformes (site internet, pilier public, PV du conseil communal,...).

La CoGe salue les efforts de la Municipalité pour la refonte du site internet qui devrait intervenir en 2025 et la création d'un portail citoyen sur le site de la Commune. Le projet du grillage à bâches pour informer la population sur les manifestations à venir dans le village a été repoussé à 2026 par manque de temps.

### POCAMA (Portail Cantonal des Manifestations)

A la suite de la sanction de la Société de Jeunesse de Faoug pour la soirée de la jeunesse, des membres du Conseil communal se sont intéressés au fonctionnement du POCAMA. JT a expliqué que le processus passe par le site internet du Canton et la Municipalité reçoit la demande avec un préavis de la gendarmerie. La Municipalité reste libre de donner l'autorisation et de déterminer les éventuelles conditions (reprenre l'heure acceptée dans le POCAMA ou être plus stricte, mesures spéciales à prendre, etc..)

Hormis la sanction pour la Société de Jeunesse de Faoug, il n'y a pas eu de sanction pour d'autres contrevenants dans le cadre d'une demande POCAMA mais une sentence municipale a été délivrée lors d'un évènement privé.

### Marina port de Faoug

Trois rencontres ont eu lieu en 2024 afin de discuter du renouvellement de la concession et de discuter d'une éventuelle participation de la Commune dans le capital de l'entreprise.

Si la Municipalité était intéressée à entrer dans le capital, elle devrait le faire à hauteur minimale de 15%.

Marina souhaite obtenir un renouvellement de la concession avant 2026. La concession actuelle du port Beck est valable jusqu'au 31.12.2029.

La Commune devra décider si elle souhaite entrer dans le capital de cette société et à quelle hauteur, sachant qu'elle pourrait aussi être limitée par son plafond d'endettement.

La CoGe recommande à la Municipalité de continuer de traiter ce dossier avec diligence et en priorité. Elle lui recommande également de faire appel à des spécialistes pour l'aider dans sa prise de décision. Elle lui recommande de prioriser cet investissement par rapport à d'autres (RF45 par exemple) afin de pouvoir garantir des revenus réguliers pour la Commune à l'avenir.

### Tourisme

Il existe sur la Commune des propriétaires qui louent leur maison sur des plateformes telles qu'AirBnB par ex. JT nous a informé que la secrétaire municipale suit les taxes de séjours et elle a recensé 7 locations AirBnB sur le site de la commune. Tous les propriétaires recensés ont annoncé un nombre de nuitées à la Commune. Aujourd'hui il manque une base légale pour imposer un encaissement de taxes de séjour aux sociétés de réservations en ligne autres qu'AirBnB.

Même si le montant facturable n'est pas élevé, la CoGe recommande à la Municipalité d'évaluer la possibilité d'intégrer l'accord fait par l'UCV avec AirBnB pour la taxation directe des locations et de surveiller les locations faites par le biais des autres plateformes afin d'identifier les éventuels propriétaires peu enclins à reverser la taxe de séjour de leurs hôtes à la Commune.

### Barrage de Schiffenen

Contrairement à ce qui était prévu, il n'y a pas eu de séance d'information sur ce thème en 2024, la séance prévue en novembre 2024 ayant dû être annulée pour des raisons d'intenses chutes de neige. Depuis lors, JT est en attente d'une nouvelle invitation.

### **3.1.9 Avenir politique et collaboration intercommunale**

La Municipalité s'appuie sur la Commune d'Avenches pour des services juridiques (elle a eu recours à ces services 2x en 2024) mais leur collaboratrice s'en va à Vully-les-Lacs et ce n'est pas sûr que son poste soit repourvu. JT s'adressera donc pour des questions juridiques à Me Zimmermann jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée.

La Municipalité souhaiterait pouvoir également solliciter le bureau technique d'Avenches, notamment en cas de conflit d'intérêt avec le bureau technique (AWA) ou pour le traitement de dossiers techniques complexes. En cas de création du poste de responsable urbanisme et police, il s'agirait de disposer de 10% du temps d'un collaborateur d'Avenches pour des interventions de spécialistes de

manière ponctuelle sur les dossiers de la police des constructions, des routes et des canalisations. Un préavis a été présenté dans ce sens en 2024 à Avenches.

Les discussions pour une éventuelle location de matériel d'Avenches ou l'appui de leur service de voirie n'ont pas débuté en 2024. Un remplacement pour les éventuelles absences longue durée des employés communaux est prévu par l'intermédiaire d'un accord oral entre les syndicats des quatre communes vaudoises de la région.

La CoGe recommande en accord avec la future Loi sur les Communes, d'augmenter la collaboration avec les communes voisines et de prévoir des conventions écrites pour sécuriser son propre fonctionnement.

Il y a eu plusieurs séances en 2024 pour discuter de l'avenir politique de la Commune de Faoug.

Les points suivants ont été abordés :

- Point de situation des travaux « spéciaux » et investissements conséquents à venir
- Partenariats avec les communes voisines (Avenches et Vully-les-lacs)
- Gestion du personnel et sous-effectif par rapport à la charge qui continue d'augmenter
- Organisation des autorités et renouvellement 2026-2031
- Rémunération des autorités
- Plan de législature 2026-2031 (et suivante)
- Eventuelle fusion avec les communes voisines.

Compte tenu du manque de personnel et des difficultés à trouver des conseillers municipaux, la CoGe recommande à la Municipalité de revoir la charge de travail des municipaux et du personnel communal et de répartir les projets d'investissement en fonction des ressources à disposition et de prioriser certains projets d'investissement. La CoGe Municipalié devrait se concentrer sur les projets absolument nécessaires (alimentation en eau par ex) et sur ceux qui améliorent les finances de la Commune (Marina port par ex) et elle devrait mettre en pause d'autres projets (RF 45 par exemple).

Si les conclusions des études avec la Commission Avenir politique se dirigent vers une fusion avec les communes voisines, la CoGe recommande à la Municipalité de réfléchir à la création d'une commission lors de la prochaine législature pour appuyer la Municipalité dans la préparation de ce processus

## 3.2 Laetitia Poinçot - entretien du 10.03.2025 avec PDB et LJ

*Communication, Plan énergie et climat communal PECC, Mobilité douce et Transports publics, Protection civile intercommunale (ORPC)*

La CCLT est passée à MS en début d'année. LP est satisfaite de ce changement car le PECC l'occupe grandement.

### 3.2.1 Préavis du dicastère

11/2024	Règlement sur l'alimentation du Fonds pour l'Énergie et le Développement Durable (FEDD)	Refusé
---------	---	--------

### 3.2.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
ARPEJE	Déleguée	1 assemblée annuelle et une assemblée extraordinaire concernant l'accès au terrain de foot.
ARAS Broye-Vully	Déleguée	Une assemblée générale annuelle
PECC	Déleguée	Plusieurs activités et projets La <b>commission PECC</b> s'est réunie trois fois en 2024
Transports publics et Mobilité douce	Déleguée	3 assemblées
- Durabilité et gestion des déchets et du recyclage	-Déleguée	CCSPA (déchets carnés) une assemblée générale et une assemblée extraordinaire.

### 3.2.3 Formations

LP a suivi deux formations en 2024 :

- "Organiser son travail et gérer son temps"
- "Communes, Communiquez!" à l'UCV.

### 3.2.4 Publications communales :

Il n'y a pas eu d'avancement sur les réflexions pour la revue des publications communales en 2024. La priorité a été donnée au site internet qui sera opérationnel en été 2025.

### 3.2.5 PECC :

Début 2024: l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (OCDC) a accepté le Plan Energie et Climat de la Commune.

Les activités suivantes ont été réalisées en 2024:

- Achat d'un stock de verres réutilisables pour les manifestations publiques et privées.
- Remplacement de la machine à laver de la salle communale Faougmillière
- Organisation d'une démarche participative pour la plantation du verger communal
- Organisation de la journée Clean up day et le coup de balai
- Organisation d'un brunch et fenêtre de l'Avent sur le thème de l'écologie.
- Conversation Carbone : 6 rencontres en automne autour du thème de de la transition écologique en collaboration avec la commune d'Avenches (6 participants).

En 2024 le logo du PECC a vu le jour:



Les dépenses en lien avec les honoraires de l'ingénieure conseil mandatée par la Commune pour le suivi du PECC s'élèvent à CHF 14'224.60 dont CHF 9'987.60 pour le PECC et CHF 4'237.- pour la planification énergétique territoriale. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 50% par la Direction générale de l'énergie.

### 3.2.6 FEDD:

À la suite du refus du préavis 11/2024, un nouveau préavis sera présenté dans ce sens en mai 2025.

### 3.2.7 Protection Civile- Abri

La totalité des travaux de rénovation de l'abri PC budgétisés en 2024 ont été effectués. La protection civile a procédé à l'état des lieux. En 2025, il est planifié de terminer l'aménagement intérieur.

Des CHF 24'226.- utilisés pour les travaux, CHF 20'549 ont été prélevés d'un compte dédié (fonds spécial).

### 3.2.8 Mobilité douce et transports publics :

En septembre 2024 a eu lieu une réunion de la commission mobilité de la Broye touchant plusieurs sujets d'intérêts communs.

Une réunion a suivi en octobre 2024 entre la COREB, les CFF et les communes ayant une gare dans la Broye. Les sujets abordés ont été les travaux en cours et à venir ainsi que l'offre des CFF pour nos gares et la facilité d'accès et d'utilisation pour tous.

Toujours en octobre, une séance entre la Commune et les CFF a eu lieu concernant les aménagements nécessaires pendant les travaux à la gare de Faoug. L'itinéraire vélo SuisseMobile sera dévié sur la route cantonale et le cheminement piéton dévié au nord des voies.

### **3.2.9 CFF – Procédures en cas de difficultés d'accès aux rames, site internet**

La CoGe avait recommandé dans son rapport de gestion 2023 d'informer la population sur les moyens de transport alternatifs pour les personnes à mobilité réduite en attendant la mise en conformité de la gare de Faoug. Nous constatons avec regret que cela n'a toujours pas été fait. Nous réitérons notre demande

#### **3.2.10 CFF / LNM – Cartes journalières et informations sur les procédures**

Il n'y a toujours pas de lien sur le site de la Commune pour accéder directement aux cartes journalières du site des CFF. Les personnes rencontrant des difficultés à réserver leurs billets peuvent se rendre au bureau communal afin d'y demander de l'aide.

Pour la réservation des billets de la LNM, il y a des informations sur le site de la commune et un lien vers le site de la LNM mais ce dernier ne fonctionne toujours pas.

La CoGe recommande de mettre à jour les informations concernant les transports sur le site internet, particulièrement les liens qui sont très utiles aux habitants. Recommandation faite en 2023, toujours d'actualité en 2024.

La CoGe recommande également de rendre plus compréhensible sur le site internet le fait que les cartes journalières n'ont plus aucun rapport avec la commune.

### 3.3 Markus Studer – entretien du 5.3.2025 avec PDB et SL

*Ecoles, Mesures sociales et sanitaires, Jeunesse et aînés, Informatique, Paroisses, Intégration*

Un des points qui tient à cœur à MS est d'optimiser les séances de Municipalité. Pour lui, un meilleur partage des données et une préparation en amont sont primordiales pour réduire la durée des séances du lundi soir et en augmenter l'efficacité.

MS est satisfait de l'amélioration apportée à la gestion et au déroulement des séances de Municipalité. Grâce au système eSéances, les documents à traiter lors des séances du lundi soir doivent être déposés au plus tard jusqu'au jeudi soir précédant la séance. Le PV de la séance leur parvient avant la séance de la semaine suivante alors qu'auparavant, le PV des séances suivait avec un délai de 2 à 3 semaines. De plus le PV peut être facilement distribué aux personnes qui en font la demande car il est séparé en une partie qui résume les décisions prises (qui est consultable par qui en fait la demande) et une partie qui rapporte sur les discussions durant la séance (qui reste confidentielle).

Cette solution a permis de raccourcir la durée des séances hebdomadaires d'une heure en moyenne.

Formations

MS nous a fait part de son souhait de voir plus d'engagement du côté des conseillers communaux pour aider la Municipalité et les sociétés à faire vivre le village. Il souhaite que les conseillers communaux activent plus régulièrement leurs voisins ou connaissances en les informant des activités menées dans la Commune et en les invitant à participer aux manifestations.

#### 3.3.1 Préavis du dicastère

Aucun préavis en 2024.

#### 3.3.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
ARPEJE	CODIR	Responsable du thème de l'informatique Pilotage stratégique Budget / comptes 2 séances mensuelles du CODIR (avec des rencontres plus régulières lors du changement de directrices) + les conseils intercommunaux.
ARAS Broye-Vully	CODIR	1 séance par mois. Tout fonctionne correctement. Financement assuré par le Canton et la directrice de l'ARAS est efficace.
FOREMS	CODIR	1 séance par mois, dernièrement un peu plus régulièrement
ABSMAD	Délégué	1 séance : budget et comptes

Intégration (Bureau Cantonal Intégration)	Délégué	2 séances d'information et échanges d'expériences faites dans le domaine de l'intégration. But: connaître les mesures à mettre en œuvre au cas où un besoin se faisait sentir au sein de la Commune
CCLT	Délégué	A remplacé Laetitia lors du remaniement des dicastères
Les Petits Pas	Représentant de la Commune comme membre de l'association	Assemblée générale
Délégué Jeunesse et Aînés		Repas des aînés
Réseau Santé Nord Broye (RSNB)		Participation à 2 réunions d'information

### 3.3.3 Formations

MS a participé à ½ journée de formation pour l'utilisation du logiciel eSéances

### 3.3.4 ARPEJE

Évolution de la population

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Population au 31.12.	929 <sup>1</sup>	929	941	891	881	884	901	914	886
Variation en %	0%	-1,28	5,61	1.13	-0.34	-1.92	-1.42	3.16	3.75

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Coûts par élève	5'165.-	4'943.-	4'454.-	4'302.-	4'231.-	4'424.-	3'933.-	3'804.-

Au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes 2024 de l'ARPEJE n'étaient pas encore approuvés.

En 2024, il y avait 88 élèves de Faoug dans le cercle scolaire d'Avenches et environs.

---

<sup>1</sup> Y compris les 29 en résidence secondaire

La directrice Mme Ospel a donné son congé pour fin mai 2024. Son contrat ne disposait que d'un délai de résiliation de 3 mois. Avec son solde de vacances, elle a quitté l'ARPEJE 2 mois après son annonce seulement.

Une nouvelle directrice, Maud Comte, a pris ses fonctions le 1.8.2024. Le délai de résiliation de son contrat est de 6 mois afin d'éviter une nouvelle passation de pouvoir chaotique.

Entre-temps, le CODIR a repris certaines fonctions de Mme Ospel et a dû intensifier le nombre de ses séances.

La situation à l'ARPEJE est en phase d'apaisement. À la suite de critiques virulentes provenant principalement de la CoGe de l'ARPEJE, des séances de conciliation pour préciser la collaboration et les rôles et devoirs de chacun ont eu lieu et la confiance entre le Conseil intercommunal et le CODIR semble être rétablie.

#### Rapport Vicario

Différentes mesures à prendre à la suite des recommandations du rapport sont en cours de mise en œuvre:

- La nomination d'un **directeur pédagogique et d'un directeur adjoint** (1.7 à 2 EPT): Mme Comte fonctionne pour l'instant en tant que directrice générale. Le recrutement d'un directeur pédagogique aura lieu courant 2025. Il était nécessaire que Mme Comte prenne ses marques et fasse ses expériences avant qu'elle ne participe activement au processus de recrutement de cette personne.
- Une **meilleure communication avec les employés** en améliorant les services rendus par le département RH et en facilitant la communication entre le CODIR et les employés :
  - Un site intranet a été créé qui contient les informations, mesures et réglementations applicables aux collaborateurs
  - Un bulletin à l'attention des collaborateurs est publié chaque mois avec des informations sur les projets en cours et à venir, les thèmes actuels, etc.
- **Création d'un nouveau site internet** : prévu pour 2025
- **Créer des dicastères au sein du CODIR**: une démarche dans ce sens avait été initiée avant l'annonce du départ de Mme Ospel. En raison de la surcharge de travail à la suite de ce départ et de la prise de fonction de la nouvelle directrice, il a été convenu de mettre la réorganisation provisoirement entre parenthèses et de réorganiser le CODIR en dicastères une fois le personnel de direction au complet.

#### Postulats

- **Postulat de l'âge limite pour participer au centre de jeunes**: Après un an de fonctionnement et sans avoir remarqué de problèmes particuliers dû à l'âge des participants, il a été convenu de

garder le status-quo. Le CODIR souhaite garder la limite à 18 ans pour des questions de responsabilité.

- **Transports publics** : Un bus est disponible pour les élèves de Faoug (ligne qui va jusqu'à Cudrefin fait un détour par Faoug). Plus de problème de ce côté-là. Pour les parents dont les enfants doivent pour le trajet du retour passer par Morat, la zone supplémentaire nécessaire pour le trajet via Morat est remboursée si les parents en font la demande.

Il serait utile de préciser cette information lors d'un prochain conseil. .

#### Enquête de satisfaction

La Municipalité de Faoug aurait aimé faire une enquête des besoins des familles du village pour une crèche. Or en son temps Mme Ospel, n'a pas souhaité faire suite à la demande. Elle avait demandé l'autorisation au Canton de pouvoir contacter des parents et reçu en retour un courrier qui lui recommandait de ne pas contacter les parents trop régulièrement. MS a souhaité en savoir plus mais n'a pas reçu de réponse de Mme Ospel et le sujet a été mis de côté en 2024. Il souhaite relancer sa démarche avec Mme Comte une fois qu'elle aura pris ses marques.

La CoGe recommande de ne pas se lancer dans cette démarche pour ne pas réveiller des attentes de la part des habitants qui ne pourront pas être comblées, notamment en raison de nombreux autres projets en cours dans la Commune.

#### Points divers ARPEJE

Contrairement à ce qui avait été recommandé l'an dernier, la CoGe constate qu'il n'y a pas ou très peu d'informations transmises au conseil concernant l'ARPEJE alors que c'est un poste important du budget et que la thématique des enfants est un sujet sensible qui concerne de nombreux habitants. Elle recommande à MS de donner des infos sur les thèmes actuels de l'ARPEJE à chaque conseil et réitère sa demande aux délégués (2 membres du conseil et un membre de la Municipalité) de faire un bref rapport lors de chaque conseil qui suit l'un des conseils intercommunaux

La CoGe relève que pour que la situation de l'ARPEJE soit plus transparente, il faudrait encourager les délégués faougeois auprès du Conseil Intercommunal de l'ARPEJE à faire un retour régulier lors de nos conseils communaux et ne pas attendre le rapport annuel de juin pour le faire.

Le parascolaire (Rose des vents, Castors et P'tit Bonheur) a une bonne fréquentation avec près de 72% de taux d'occupation.

Le nouveau local de parascolaire d'Avenches a été inauguré en août 2024 et la nouvelle crèche de Cudrefin en septembre 2024.

La sécurité routière aux alentours du centre de loisirs est selon MS un peu problématique. Ce sujet a été abordé avec la Commune d'Avenches (mettre des ralentisseurs aux alentours du centre par ex.) mais pour l'instant aucune décision n'a été prise.

### 3.3.5 FOREMS

2024 était une période houleuse au niveau de la gestion de l'EMS des Cerisiers exploité par le FOREMS. Faoug reste membre du Forems et n'a aucune charge financière particulière à supporter sachant que les pertes ne sont pas imputées à la Commune et que les vacances de MS sont intégralement payées par le FOREMS. Cette participation de Faoug au sein du FOREMS permet selon MS d'obtenir des informations intéressantes sur le réseau pour les personnes âgées dans la Broye.

Le nouvel EMS prévu dès 2028 pour remplacer les Cerisiers qui a été vendu aux HIB aura une capacité de 84 places (contre 44 actuellement), ce qui permettra des économies d'échelle.

Les chiffres pour 2024 sont catastrophiques, la perte se monte à env. CHF 450'000.-. Différentes mesures ont été prises pour redresser la situation, que ce soit au niveau du personnel avec le remplacement de directeurs et responsables de santé début 2025 et la limitation du recours au personnel temporaire ou au niveau de l'exploitation en cherchant à maximiser les synergies avec les autres EMS de la région.

Des réflexions ont été menées au niveau du CODIR du Forems qui ont mené à la demande d'un audit indépendant auprès du cabinet Cardis Conseils Sàrl en automne 2024. À la suite de ce rapport, des mesures ont été prises pour redresser la barre.

A noter que le personnel présentait à fin 2024 un taux d'absentéisme record de 25% (alors que la moyenne cantonale est de 7.5%), ce qui montre d'importants dysfonctionnements dans cette organisation.

L'objectif de ces mesures est d'atteindre les chiffres noirs en 2026.

### 3.3.6 Social

Le repas des aînés (65+) a eu lieu et MS continue d'effectuer les visites lors de jubilés.

La fête villageoise a malheureusement dû être annulée en raison de la météo. L'accueil des nouveaux habitants qui était prévu ce jour-là avec une présentation des sociétés du village a toutefois pu être maintenu.

La fête de jeunesse ainsi que la fête du 1er août sont 2 manifestations qui ont marqué l'été faougeois.

Afin de limiter les vacances de la Municipalité, la CoGe recommande à la Municipalité de faire appel aux jeunes du village ou toute autre personne qui souhaite aider pour venir faire le service contre rémunération lors du dîner des aînés et de la fête du premier août par exemple.

### 3.3.7 Paroisse

La convention entre les différentes paroisses n'était toujours pas signée à fin 2024 mais elle semble être à bout touchant. Peut-être verra-t-on enfin en 2025 une conclusion à ce sujet ouvert depuis 2009 déjà.

Une proposition a été faite par les communes pour un nouveau contrat pour les organistes afin qu'ils soient engagés par la Commune et qu'ils bénéficient de conditions claires lors de maladie, de suppression de cultes, etc. Ce dernier point ouvert avant la signature de la convention était en cours de discussion lors de l'entretien avec MS.

La Pasteure Ira Jaillet a démissionné 1 an avant sa retraite (pour fin avril 2025) pour des raisons personnelles. Elle sera remplacée dès juillet 2025 par un nouveau pasteur : Christo Karawa.

### **3.3.8 ARAS**

Les travaux de transformation et d'agrandissement des locaux de Payerne ont été terminés en mars 2024 et les nouveaux bureaux sont fonctionnels.

### 3.4 Adrian Kündig – entretien du 12.3.25 avec SL et MR

*Routes, Déchetterie, Employés voirie et conciergerie, Port communal, Plage, Police du commerce, Police et parkings, Eclairage public, Affaires militaires, Défense incendie et secours (SDIS), Gestion de crise*

AK a été assermenté le 25.3.2024. Il a remplacé Deborah Kaeser qui a démissionné en cours de législature. Malheureusement, pour des raisons professionnelles, AK a donné sa démission, pour la 2e fois durant cette législature. Il quittera la Municipalité à fin mars 2025.

#### 3.4.1 Préavis du dicastère

12/2024	Réfection de la route de la Revougne	Refusé
13/2024	Eclairage public	Accepté

#### 3.4.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
SDIS	Membre de la commission de gestion	2 séances et Assemblée générale
Police cantonale	délégué	Séance trimestrielle avec la police cantonale et les 3 communes avoisinantes pour échanger les informations, poser les questions si nécessaire et être mis au courant des infractions commises dans la région

#### 3.4.3 Formations:

AK a participé à la formation eSéance en 2024. Il est satisfait de l'introduction d'eSéance bien qu'il ne considère pas gagner du temps avec ce nouveau système : les séances durent moins longtemps mais il doit en contrepartie investir du temps durant le week-end à la lecture des documents traités le lundi soir.

#### 3.4.4 Déchets verts:

À la suite de notre demande de l'an passé concernant l'intégration du dépôt de déchets verts à Avenches dans le tout-ménage MEMOdéchets, nous constatons que la dernière version ne contient pas cette information.

La CoGe réitère sa demande d'intégrer cette information dans le prochain MEMOdéchets qui sera envoyé aux habitants.

### 3.4.5 Déchetterie

#### Taux de couverture

L'évolution des frais des déchets déposés se compose comme suit :

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Charges	125'038	192'042	104'008	107'453	104'939	89'466
Revenus	107'899	187'659	119'227	97'416	93'942	94'635
Taux de couverture	86%	98%	115%	91%	90%	106%

#### Règlement de la déchetterie

DK avait envoyé un règlement au Canton, mais ce dernier n'était pas encore venu en retour à fin 2024. AK propose que son successeur s'occupe de ce point. A l'heure de la rédaction de ce rapport, un préavis était prévu pour 2025.

Néanmoins il reste primordial que la Municipalité veille à ce que le règlement actuel soit respecté. Il est important pour cela que les employés de la voirie soient attentifs lors des heures d'ouverture de la déchetterie et qu'ils soient fermes lorsqu'ils ont à faire à des contrevenants. La CoGe a bon espoir qu'avec l'équipe dorénavant en place, un service professionnel sera délivré.

#### Carte magnétique

Il semblerait que le thème du chargement de la carte magnétique ne soit pas complètement enterré et qu'une proposition d'amélioration sera amenée en 2025 par TL.

#### Travaux

Le préavis 06/23 avait été refusé. Il semble toutefois nécessaire de procéder à divers travaux d'aménagement de la déchetterie.

AK a décidé d'attendre que la nouvelle équipe de voirie soit en place afin de discuter ensemble des travaux à effectuer en premier. Ce dossier sera passé à TL qui va reprendre la déchetterie d'AK.

Du matériel qui n'est plus nécessaire ou plus utilisé a été mis en vente (ancienne saleuse, karcher à eau chaude par ex.)

#### Benne déchets verts

La nouvelle benne est toujours en attente de livraison, malgré la commande effectuée 9 mois auparavant.

### 3.4.6 Routes

#### Sécurité des enfants

Le marquage au sol pour signaler la présence des enfants sur la route principale vers l'école a été réalisé le 24.4.2024. Les travaux se sont montés à CHF 1'829.05.

La CoGe remercie la Municipalité d'avoir procédé au marquage mais constate que moins d'un an après, le marquage a déjà des traces d'usure et certains éléments ont déjà disparu.

### 3.4.7 Parking

La CoGe avait recommandé l'an dernier de revoir le "règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique". Cela n'a pas été fait en 2024 car AK souhaitait avoir un retour d'expérience de l'ASP (agent de sécurité publique) et de la vente des macarons aux pendulaires et aux habitants avant de décider des changements à adopter. Ce dossier également devra être repris par le successeur d'AK.

Les horodateurs fonctionnent et ont rapporté en 2024 CHF 19'574.82. Lors de l'entretien il s'est avéré que c'est le Municipal qui doit faire le tour des horodateurs une fois qu'il reçoit le message l'informant que la boîte est pleine. Or ce travail pourrait être délégué à un employé de la voirie afin de le décharger. Le problème aujourd'hui est qu'il n'est pas possible de savoir combien d'argent se trouve dans la caisse de la machine avant que cette somme ne soit déposée à la banque. Or la CoGe est persuadée que cette information doit être disponible dans le système, sachant que toutes les transactions sont enregistrées ainsi que leur type de paiement.

La CoGe demande à la Municipalité de contacter l'entreprise qui a délivré le software pour pouvoir avoir accès à cette information. Ainsi plus rien n'empêcherait l'employé communal de procéder à la vidange de ces machines.

Lors de son arrivée au sein de la Municipalité, AK s'est principalement attaché à mettre en place le système électronique de gestion des parkings. Les 2 softwares suivants sont utilisés :

- Parking portal : système lié à l'horodateur qui gère aussi les macarons
- OM police : système qui permet d'établir les amendes.

Les amendes peuvent être générées au bureau communal. À la suite de l'absence de M. Rapenne, Thierry Feneyrolles avait pris le relais au pied levé (fin mai) jusqu'à ce que Gérard Andrey qui travaille également pour Vully-les-Lacs comme ASP soit engagé à l'heure pour contrôler régulièrement les parkings dans la commune.

Les amendes distribuées sont téléchargées dans le système et la Boursière s'occupe de faire le suivi des paiements et lance les éventuels rappels nécessaires. Les rappels ne sont pas automatiques. Si le contrevenant ne paie pas, son adresse doit être demandée à l'OFROU directement depuis le système. La CoGe se demande si le système ne pourrait pas être amélioré afin de demander moins de travail à la Boursière. Le montant total des amendes encaissé en 2024 s'élève à CHF 11'804.65 pour 300 amendes (entre le 26 mai et le 31 décembre).

Au sein de la commune, Léo Spahr, Karla Paul, AK et Gérard Andrey ont été formés à l'utilisation du système. La CoGe relève l'importance de la transmission d'information aux successeurs de KP et d'AK.

Les enseignants paient également leur parking depuis la rentrée scolaire 2024. Ils ont la possibilité de prendre un macaron de pendulaire pour 1, 2, ou x jours par semaine et le tarif est calculé au pro rata. Le panneau du parking des enseignants va être changé, car certains parents effectuent un dépose-minute dans ce parking et empêchent les enseignants de se parquer. AK souhaite créer une place dépose-minute à l'ancien arrêt de bus se trouvant devant le carnotzet.

Après deux ans de fonctionnement et une proposition semblable émise dans le rapport de l'an dernier, la CoGe propose de réévaluer les horaires et tarifs du "Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique" selon les souhaits du conseil sur la base du rapport de la commission des finances et du retour des expériences.

### **3.4.8 Plage**

Il n'y a pas eu d'avancement concernant les panneaux informatifs sous forme de bâches, montés sur des barrières.

La CoGe réitère sa demande de trouver une solution plus durable et s'intégrant mieux à l'environnement de la plage.

### **3.4.9 Port communal**

Le règlement est venu en retour de M. Prix qui a donné son accord de principe. Le règlement avait été rédigé sans commission pour éviter de devoir faire appel à 2 commissions différentes entre la rédaction du document et la prise de position sur le préavis. La Municipalité attend encore le retour du Canton.

Un préavis sera rédigé en 2025 pour présenter le nouveau règlement qui inclura la plage et les cabines. L'augmentation des tarifs prévue pour 2026 pourra quand même être exigée car les tarifs font partie d'une annexe au règlement et peuvent être modifiés sans que ce dernier ne doive être adapté.

### **3.4.10 Employés communaux**

Danny Piller (DP) est maintenant le responsable des services internes et externes de la commune. Un cahier des charges pour la voirie va être mis en place. DP est le chef de la voirie, de la conciergerie et de la déchetterie. Il a également des tâches administratives comme la commande de petit matériel, l'établissement des plannings, la demande des devis, la planification des travaux à l'année, la validation des horaires, timbrages, vacances et organisation des remplacements. JT a listé ce que DP est en droit de commander. Il n'y a cependant plus de séances fixes entre la voirie et AK, une plus grande liberté leur est donnée, AK privilégiant les échanges téléphoniques ou via whatsapp.

### **3.4.11 Place de jeux de l'école :**

AK souhaite refaire la place de jeux qui se trouve dans la cour d'école. Les discussions avec les enseignantes ont permis d'aboutir à un joli projet (de la maison FUCHS), cependant trop onéreux. C'est TL qui reprend le dossier avec comme but d'effectuer les travaux durant les vacances d'été 2025. Les travaux feront l'objet d'un préavis présenté avant l'été.

### 3.5 Théodore Lavanchy - entretien du 05.03.25 avec AM, LJ et MR

Distribution de l'eau potable, Police des constructions, Epuration et de la STEP Interrégionale, Canalisations d'eau claires et usées, Domaines, Bâtiments et propriétés communales, Inspection des normes SUVA, Parcs, chemins routes et chemins AF et drainages, Contrôle des citernes, Services d'entretien (voirie, déchetterie et conciergerie)

#### 3.5.1 Préavis du dicastère

01/2024	Réfection du bloc locatif communal - Rte de Salavaux 1	Accepté
02/2024	Doublent des pompes de la STAP de Faoug et des Vouats	Accepté
03/2024	Raccordement à l'ABV - Crédit d'étude	Accepté
7/2024	Mise au concours d'un poste -Responsable services intérieurs extérieurs	Accepté
09/2024	Démarche participative à la place de la gare	Accepté
14 /2024	Modification du règlement communal sur les taxes d'eau potable	Accepté

#### 3.5.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
Conseil intercommunal EBBV	Membre COFI	2 séances par an.
Step Avenches		2 séances par an

TL se réjouit de constater que de nombreux projets prennent forme. Il observe que les nouveaux outils informatiques, comme le système de timbrage et l'utilisation d'e-séance, contribuent à améliorer significativement l'efficacité

#### 3.5.3 Formations

TL a suivi une formation sur le patrimoine arboré en 2024 et une formation eSéances. Il est prévu qu'il participe à une formation sur l'exemplarité énergétique des communes en 2025.

#### 3.5.4 Police de constructions

##### Bureau technique

TL et LB prennent en charge la grande majorité des dossiers de police des constructions, à l'exception de trois dossiers complexes délégués à AWA. En 2025, une collaboration serait mise en place avec la

commune d'Avenches, où une nouvelle personne a été engagée. Son temps de travail pourrait être réparti entre les deux communes. TL envisage toutefois le recrutement d'une personne supplémentaire au sein de la commune, capable de traiter directement ces dossiers. Par ailleurs, aucun dossier n'a été déposé et contrôlé par AWA.

En 2023, TL nous informait qu'une quarantaine de dossiers étaient encore en cours de traitement. Ce nombre est descendu à 23, parmi lesquels 4 bloquent (litigieux, problèmes ECA, ...).

La CoGe a recommandé dans son rapport de gestion 2022 et 2023 de trouver des solutions alternatives au bureau AWA. La CoGe salue les directions prises par la Municipalité.

### **3.5.5 Bloc locatif**

À la suite du préavis 1/24, tous les travaux ont pu être effectués sur le bloc locatif. Ces derniers auront coûté CHF 81'177.15 sur les CHF 84'000 demandés.

La CoGe salue les efforts de TL et le remercie pour son travail.

### **3.5.6 Eau**

#### Conduite de secours avec Greng

Aucun avancement en 2024 dû au niveau élevé de la nappe phréatique. La Municipalité évoque dans son rapport de gestion qu'une telle construction est techniquement faisable. Cependant la CoGe s'interroge sur le temps d'installation d'une telle conduite en cas de pénurie d'eau potable, sachant que la commune de Greng a exprimé ses réticences à un tel raccord en 2023 déjà.

La CoGe souhaite que la Municipalité soit en mesure de suivre un plan d'action rapide et efficace en cas d'urgence.

#### PGEE (plan général d'évacuation de l'eau)

Une inspection par caméra de la conduite située en bord de lac a pu être réalisée.

En raison d'un délai de livraison de plus de neuf mois, le doublement des pompes STAP est désormais prévu pour mars 2025 (préavis 2/24: Doublement des pompes de la STAP de Faoug et des Vouats).

Le PGEE doit être revu, mais le Canton s'apprête à établir un nouveau standard à suivre. La Commune attend donc cette mise à jour avant de relancer sa rédaction.

#### Eau –Approvisionnement de la Commune

Le projet suit son cours et évolue dans la bonne direction. La Commune devrait bientôt intégrer l'ABV, et un architecte interne sera désigné comme responsable afin de garantir ses intérêts et le suivi des travaux. La Commune est toujours en attente d'un planning de réalisation.

En 2024, CHF 20'000 ont été dépensés. TL estime cependant que le montant alloué dans le préavis 3/24 (Raccordement à l'ABV - Crédit d'étude) ne sera probablement pas entièrement utilisé.

Le coût du projet est estimé à CHF 3'000'000.-, et les investissements se poursuivront certainement au-delà de l'entrée dans l'association.

La CoGe remercie la Municipalité d'avoir suivi la recommandation de s'appuyer sur un spécialiste pour défendre ses intérêts.

#### Plan Directeur Distribution Eau PDDE

À la suite du retour négatif du Canton, la Commune et le fontainier ont pu apporter les compléments demandés par le Canton. Cependant, une vision à long terme nécessitera d'attendre le PDDE. Celui-ci n'a malheureusement pas encore débuté, en raison de la surcharge du bureau lausannois Miaz et Weisser. Son lancement est prévu pour le printemps 2025.

Le responsable intérieur/extérieur aura pour mission de décharger la Municipalité et de l'accompagner dans l'autocontrôle.

### **3.5.7 Domaine**

En 2024, divers travaux ont été réalisés, notamment :

- La réfection d'un chemin agricole
- Les contrôles caméras et les premiers curages des drainages.

### **3.5.8 Forêt**

TL a repris le dicastère à la suite de la démission de DK et a participé à toutes les séances du CoDir du GFBV (Groupement Forestier Broye Vully). Cela a permis de continuer à suivre la gestion courante du GFBV, de participer à l'engagement d'un nouveau garde-forestier et d'échanger avec ce dernier concernant l'entretien des forêts de la Commune.

### **3.5.9 Gare**

#### Local CFF

De la place sera libérée dans le local CFF à la suite des travaux de réfection de la gare et ses environs. Les réflexions sur l'avenir de ce bâtiment ne sont pas encore à l'ordre du jour.

#### Mise à l'enquête CFF: Indemnités pour les emprises sur les terrains communaux

Malgré une recommandation de la CoGe en 2023, peu ou pas de synergies dans les travaux de la place de la gare et des CFF. Une convention a été signée avec les CFF pour un montant de CHF 10'800.- pour l'acquisition définitive des terrains communaux. De plus, une indemnité supplémentaire sera versée pour le manque à gagner à la suite à la suppression de certaines places de stationnement durant les travaux.

Les travaux préparatoires pour la nouvelle gare ont commencé début 2025 et les travaux principaux auront lieu en 2026.

#### Place de la gare

Une démarche participative en juin 2025 permettra de mieux comprendre les attentes de la population sur sa future place de la gare.

### 3.5.10 Nouvelle STEP EBBV

Un crédit supplémentaire a été accepté. Il faut cependant noter que la Commission des Finances de l'EBBV était contre ce crédit, car selon elle une grande partie de ce crédit aurait dû être financé par Micarna.

La CoGe relève que Sylvain Carrard a remplacé TL lors de l'AG. Cela lui semble étrange que ce ne soit pas un membre de la Municipalité qui ait remplacé TL.

### 3.5.11 Tourisme - Petite épicerie

La mise à l'enquête a été effectuée, les travaux préparatoires ont commencé début mars 2025 et l'ouverture devrait avoir lieu mi-mai 2025. Il est intéressant de noter que c'est l'entreprise Fresh Cube qui gère les commerçants et verse 180.- par mois à la Commune. La CoGe salue l'avancement du projet et se réjouit de son ouverture prochaine. De plus, elle remercie TL (et l'association Faoug'tur) pour leurs efforts sur ce dossier.

### 3.5.12 CAFE

Avec le départ de l'ancien président, TL a repris la co-présidence.

Actuellement, trois projets de coopératives d'arrosage sont en cours dans la région. L'objectif serait de créer une coopérative intercommunale d'ici 2026, qui se raccorderait à la conduite Schiffenen-Morat. En effet, le pompage dans le Chandon pourrait bientôt être interdit.

Selon TL, cette initiative permettrait à la Commune d'obtenir un retour sur investissement, notamment par une revalorisation des loyers des terrains communaux. À ce jour, un investissement de CHF 86'000.- a été réalisé, dont CHF 45'000.- financés par des subventions.

La CoGe estime que ce sujet n'est pas une priorité pour la Commune et recommande que les ressources investies sur ce dossier n'impactent pas négativement les projets prioritaires.

### 3.5.13 Bâtiments communaux :

Durant l'année 2024, il y a eu 31 locations gratuites de la salle communale et 55 locations payantes pour un montant total de CHF 16'694.- en légère baisse par rapport à 2023 (CHF 18'835.-).

Le CECB de la gare est mauvais (F-G), celui du bloc locatif est ok (B-C) et celui du collège reste à effectuer. Des travaux d'assainissement du bâtiment de la gare sont donc à prévoir, a priori, à partir de 2027, une fois les travaux des CFF pour le rehaussement des quais terminés.

Une étude pour le développement du parc solaire sera effectuée en 2025 par la mandataire du PECC. A première vue, la Commune possède un fort pourcentage de bâtiments avec des panneaux solaires. Local de chaudière de l'école : La mise aux normes a été effectuée partiellement. Une porte coupe-feu et une main courante ont pu être installées, mais il reste encore la mise en conformité de la vis sans fin (copeaux) et de l'accès au silo.

La CoGe recommande à TL de mettre le local en conformité le plus rapidement possible afin de limiter les risques en cas d'accident.

## 4 Révision des comptes

---

Le préavis provisoire, les comptes 2024 et le bilan nous ont été transmis par courriel le 02.5.2025. Le tableau des amortissements nous a été envoyé quelques jours avant la séance de présentation des comptes qui a eu lieu le 14 mai 2025. Nous avons envoyé nos questions le 11.05.2024.

JT nous a présenté le préavis le 14 mai 2025. La CoGe a obtenu une réponse à toutes ses questions et a eu accès à tous les comptes et documents demandés préalablement par courriel. A l'occasion de la séance, une copie du rapport succinct de la fiduciaire nous a été remise.

Lors du pointage des comptes, la CoGe a eu l'occasion de contrôler les factures de certains préavis dont elle a souhaité avoir connaissance.

### 4.1 Comptes 2024

La CoGe remercie le Syndic pour la rédaction du préavis qui est très détaillé et complet. Il comprend de nombreuses explications pour les postes dont la différence entre le montant budgété et effectif est importante ou pour les postes dont l'intitulé ne reflèterait pas entièrement le contenu. Les explications apportées dans le document sont claires.

L'exercice 2024 se solde par un **excédent de revenus de CHF 12'998.85**.

	Effectif	Budget
Charges	3'991'851.32	3'988'930.-
Revenus	4'004'850.17	3'933'780.-
Excédents de revenus	<b>12'998.85</b>	- 55 150.-

Afin de présenter des comptes proches de l'équilibre, la Municipalité a pris la décision d'effectuer des amortissements extraordinaires d'un montant total de CHF 86'000.- répartis entre le préavis en lien avec la révision du plan général d'affectation PGA (Préavis 08/17) et le préavis en lien avec l'aménagement d'un arrêt de bus et parking (01/22)

Le montant total des emprunts bancaires se montait à CHF 1'500'000.- au 31.12.2024. Ce montant est resté stable.

La marge d'autofinancement, qui reflète la santé financière de la Commune, a diminué de 57%.

Nous constatons que la marge d'autofinancement a diminué de 75% sur 4 ans. Cela est préoccupant connaissant le nombre important d'investissements prévus ces prochaines années. Il est indispensable de trouver de nouvelles sources de revenus pour la Commune.

La CoGe relève en outre les points suivants :

**102.300.1: vacations** La CoGe a eu accès au relevé des heures des municipaux. Il s'agit d'un extrait du système de timbrage. Le fichier est très détaillé et rempli avec soin par la majorité des municipaux.

Nous relevons cependant les points suivants:

- Certains municipaux ne saisissent pas le libellé de leurs activités. Il est important que tous les municipaux remplissent ce fichier avec le même niveau de qualité.
- Lors d'une participation commune à un même événement, il est important que les heures saisies soient identiques pour chaque Municipal.
- Un nombre élevé de vacation concerne le PECC. Nous sommes persuadés que la Municipalité saura prioriser à l'avenir ses ressources limitées d'un point de vue financier et de personnel pour des sujets plus urgents pour le bon fonctionnement de la Commune sans minimiser l'importance de la protection du climat.

Des vacations inférieures à 15' ont été notées par certains municipaux. Cela n'est pas conforme au préavis 06/2022. La CoGe demande à la Municipalité de respecter ce préavis, le cas échéant l'adapter et proposer un nouveau préavis au Conseil Communal si elle le souhaite.

Nous remercions nos municipaux pour toutes les heures effectuées au sein de leur dicastère.

En prévision du passage à MCH2, il serait intéressant que la Municipalité se prépare au niveau du personnel en prévoyant d'engager des auxiliaires ou des stagiaires pour accompagner ce transfert.

## 4.2 Rapport fiduciaire

L'examen succinct des comptes communaux a été effectué par Fidinter et signé le 13 mai 2025.

Sur la base de la norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) effectuée, l'organe de révision n'a pas relevé de faits laissant penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les Communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes. Les vérifications n'ont pas fait l'objet de remarque ou de recommandation.

## 5 Propositions de la CoGe au Conseil Communal

---

### 5.1 Approbation du rapport de gestion 2024

En conformité au mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné la gestion, en s'appuyant sur :

- Le rapport de gestion 2024 de la Municipalité ;
- Les entretiens exécutés avec les membres de l'exécutif.
- Les documents que la Municipalité a mis à sa disposition

La CoGe relève que :

- Les observations et recommandations ouvertes lors des rapports précédents ont pour la plupart été mises en œuvre;
- De nombreuses recommandations ont été émises dans son rapport. Elle suggère que ces points soient traités durant l'année 2025, dans la mesure du possible et selon l'ordre de priorité que la Municipalité se sera fixée

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 1 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver le rapport de gestion pour 2024, avec les remarques mentionnées ci-dessus.

### 5.2 Approbation des comptes pour l'exercice 2024

En conformité du mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné les comptes 2025, en s'appuyant sur :

- Le préavis municipal 10/2025 – Comptes 2024, avec ses annexes ;
- Le rapport fiduciaire pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;
- Les explications fournies par M. le Syndic.

La CoGe relève que :

- L'exercice 2024 se solde par un excédent de CHF 12'998.85
- Le montant total des emprunts est maintenu à CHF 1'500'000.-.
- Des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 86'000.- ont pu être effectués.

Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2024, sans formuler de remarques nécessitant un suivi particulier.

La CoGe remercie Monsieur le Syndic pour les explications et réponses apportées lors du pointage des comptes.

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 2 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver les comptes 2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

## 6 Approbation

---

Le présent rapport a été approuvé le 25 mai 2025 par les membres de la CoGe.

Pour la Commission de gestion :

A.Matar

S. Laverrière

P. De Battisti

L. Jaccard

M. Ruano

### **Distribution**

Exemplaires signés : Municipalité (1), Président du Conseil (1),

Sous forme PDF: Président du Conseil, M. le Syndic, Membres de la CoGe

## Table des matières

1	Préambule .....	2
1.1	Commission de gestion.....	2
1.2	Examen de l'exercice 2024 .....	2
1.3	Observation - Recommandation.....	2
1.4	Retours de la Municipalité concernant le rapport .....	3
1.5	Remerciements.....	3
1.6	Nomenclature.....	3
2	Observations générales concernant l'ensemble des dicastères.....	4
3	Faits à relever propres à chaque dicastère .....	6
3.1	Johann Theux – entretien du 13.03.2025 avec SL et AM.....	6
3.1.1	Préavis du dicastère .....	6
3.1.2	Délégations du dicastère – activités .....	6
3.1.3	Formations .....	6
3.1.4	Personnel communal :.....	7
3.1.5	Finances .....	8
3.1.6	Aménagement du territoire .....	8
3.1.7	Urbanisme.....	10
3.1.8	Administration générale.....	10
3.1.9	Avenir politique et collaboration intercommunale.....	12
3.2	Laetitia Poinçot - entretien du 10.03.2025 avec PDB et LJ.....	14
3.2.1	Préavis du dicastère .....	14
3.2.2	Délégations du dicastère – activités .....	14
3.2.3	Formations .....	14
3.2.4	Publications communales :.....	14
3.2.5	PECC : .....	15
3.2.6	FEDD:.....	15
3.2.7	Protection Civile- Abri.....	15
3.2.8	Mobilité douce et transports publics :.....	15
3.2.9	CFF – Procédures en cas de difficultés d'accès aux rames, site internet .....	16
3.2.10	CFF / LNM – Cartes journalières et informations sur les procédures .....	16
3.3	Markus Studer – entretien du 5.3.2025 avec PDB et SL.....	17

3.3.1	Préavis du dicastère .....	17
3.3.2	Délégations du dicastère – activités .....	17
3.3.3	Formations .....	18
3.3.4	ARPEJE.....	18
3.3.5	FOREMS.....	21
3.3.6	Social.....	21
3.3.7	Paroisse.....	21
3.3.8	ARAS.....	22
3.4	Adrian Kündig – entretien du 12.3.25 avec SL et MR.....	23
3.4.1	Préavis du dicastère .....	23
3.4.2	Délégations du dicastère – activités .....	23
3.4.3	Formations:.....	23
3.4.4	Déchets verts:.....	23
3.4.5	Déchetterie .....	24
3.4.6	Routes .....	24
3.4.7	Parking .....	25
3.4.8	Plage.....	26
3.4.9	Port communal.....	26
3.4.10	Employés communaux .....	26
3.4.11	Place de jeux de l'école : .....	27
3.5	Théodore Lavanchy - entretien du 05.03.25 avec AM, LJ et MR.....	28
3.5.1	Préavis du dicastère .....	28
3.5.2	Délégations du dicastère – activités .....	28
3.5.3	Formations .....	28
3.5.4	Police de constructions .....	28
3.5.5	Bloc locatif.....	29
3.5.6	Eau .....	29
3.5.7	Domaine.....	30
3.5.8	Forêt.....	30
3.5.9	Gare.....	30
3.5.10	Nouvelle STEP EBBV .....	31

3.5.11	Tourisme - Petite épicerie .....	31
3.5.12	CAFE .....	31
3.5.13	Bâtiments communaux : .....	31
4	Révision des comptes .....	33
4.1	Comptes 2024 .....	33
4.2	Rapport fiduciaire .....	34
5	Propositions de la CoGe au Conseil Communal .....	35
5.1	Approbation du rapport de gestion 2024 .....	35
5.2	Approbation des comptes pour l'exercice 2024 .....	35
6	Approbation .....	36